



DÉLIBÉRATION

du 12 novembre 2024

Présents : 18 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 ---	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Damien GUILLON, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Antony AURILLON <u>Date de la convocation</u> : 6 novembre 2024
Délibération n°24.7.9	<u>FINANCES</u> Budget annexe Cabinet Médical – décision modificative n°2

Madame Le Maire rappelle la Décision modificative n° 1 adoptée lors du Conseil Municipal du 25 juin 2024.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, après 10 mois d'exécution budgétaire, d'adopter une décision modificative n° 2 portant sur un ajustement des dépenses d'INVESTISSEMENT.

INVESTISSEMENT	Prévu BP 2024	Proposition DM1
Dépenses		
CHAP 21 – Immobilisations corporelles	107 120.03 €	5 500 €
TOTAL DEPENSES		5 500 €
Recettes		
16 – Emprunt et dettes assimilés	176 068 €	5 500 €
TOTAL RECETTES		5 500 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2122-21 3^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 24.5.1 du 25 juin 2024 adoptant la décision modificative n° 1 ;
Considérant la présentation en commission des finances le 30 octobre 2024 ;
Vu les tableaux présentés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Annexe Cabinet Médical 2024, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,
Nadine YOU

Antony AURILLON

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20241112-2479-DE
Reçu le 18/11/2024